

HACKATHON KIABI - Règlement



BUNSHA

100 rue du Calvaire, 59510 Hem

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, sous le numéro 312 347 362

Ci-après dénommée « Kiabi »

Contenu

Définitions :	2
Article 1 – Sélection des participants	2
Article 2 – Description du Hackathon Kiabi	2
Article 3 – Les participants au Hackathon Kiabi	3
Article 4 – Déroulement du Hackathon Kiabi	4
Article 5 – Critères d'évaluation des Prototypes du Hackathon Kiabi	5
Article 6 – Les lots.....	6
Article 7 – Utilisation des Données Kiabi.....	6
Article 8 – Confidentialité.....	7
Article 10 : Droit à l'image	8
Article 11 : Propriété intellectuelle	9
Article 12 : Collecte d'informations – Loi Informatique et Libertés	11
Article 13 : Prolongation / modification du Hackathon Kiabi.....	11

Définitions :

Hackathon : Désigne à la fois le principe, le moment et le lieu d'un événement où un groupe de développeurs ou autres volontaires se réunissent pour faire de la programmation informatique collaborative, sur plusieurs jours. C'est un processus créatif fréquemment utilisé dans le domaine de l'innovation numérique.

Hackathon Kiabi : Hackathon organisé par Kiabi objet du présent Règlement.

Prototype : C'est l'ensemble des activités mises en œuvre par une équipe en compétition dans le but d'obtenir une solution innovante, dans un temps borné et avec des moyens limités. Un prototype est une version démontrable d'une idée qui n'est pas forcément déployable en l'état, et qui nécessite une phase d'industrialisation. Mais il est opérationnel et permet d'illustrer l'usage.

Groupe Kiabi : Toutes sociétés majoritairement contrôlées directement ou indirectement par les mêmes actionnaires ultimes personnes physiques actuels ou futurs que la société BUNSHA.

API Kiabi : C'est un moyen informatique d'accéder simplement et immédiatement à des données détenues par Kiabi (ex : description produit, fiche client anonymisée ...).

Article 1 – Sélection des participants.

Les participants s'inscrivent sur le site <http://hackathon.kiabi.com> à compter du jeudi 20 avril 2017, dans la limite de 40 participants et peuvent travailler seuls ou constituer des équipes (5 personnes maximum par équipes).

KIABI se réserve toutefois la possibilité d'effectuer une sélection des candidatures s'il y a plus de 40 inscrits ; les premiers inscrits seront sélectionnés. Cette sélection se fera au plus tard le 18 Mai 2017.

Article 2 – Description du Hackathon Kiabi

Quoi ? Le Hackathon Kiabi est une compétition de développement au terme de laquelle la meilleure application gagne. Cette application doit répondre aux besoins des Clients et des Conseillères de vente Kiabi, booster l'enchantement des Clients et des Conseillères de vente Kiabi, promouvoir les APIs KIABI, faire rayonner KIABI.

Sur plusieurs jours, des équipes pluridisciplinaires collaborent et soumettent leurs Prototypes avant d'être départagées lors d'une finale.

Qui ? Vous êtes développeur, web designer, créatif, ergonomiste, marketer ou vous avez une super idée ? Vous êtes les bienvenus ! Vous pourrez, à votre convenance, travailler seul ou en équipe.

Dans le but de pouvoir accompagner et répondre aux questions de chacune des équipes, cette première édition sera limitée à 40 participants. L'inscription est gratuite et réservée aux personnes de 18 ans et plus.

A l'issue du Hackathon, des participants pourraient être amenés à présenter leur Prototype à la direction métier concernée dans un format qui sera alors déterminé par KIABI. Cette éventualité n'implique aucun engagement pour Kiabi.

Où ? Le Hackathon aura lieu à deux pas du magasin Kiabi de Villeneuve d'Ascq, dans les bureaux d'eExplore au 145 Boulevard de Valmy 59650 Villeneuve d'Ascq. Les locaux sont situés au 2ème étage des locaux de Top Office

Quand ? Le Hackathon Kiabi se déroulera entre les 1er et 2 juin 2017, de 8 heures à 20 heures.

Comment ? Le Hackathon repose sur le principe du « hack » et du « marathon ». Pendant les deux jours de compétition, le magasin KIABI de Villeneuve d'Ascq est accessible par les participants pour leur permettre de doper leur créativité.

Pourquoi ? L'objectif du Hackathon est d'être la rampe de lancement d'idées innovantes qui permettront à Kiabi d'offrir à encore plus de monde encore plus de bonheur à porter.

Article 3 – Les participants au Hackathon Kiabi

Equipes en compétition

8 à 10 équipes maximum concourent simultanément, dans la limite de 40 participants.

Chaque participant à la compétition devra avoir signé le présent Règlement, et le remettre à Kiabi au plus tard le 1^{er} juin 2017 lors de son arrivée sur les lieux du Hackathon Kiabi, avant le lancement du Hackathon.

La participation au Hackathon Kiabi implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Equipe support

L'équipe support est composée de collaborateurs Kiabi.

L'équipe support intervient à la demande des équipes en compétition.

L'équipe support soutiendra équitablement chacune des équipes en compétition. Le temps accordé par l'équipe support aux équipes en compétition ne sera pas comptabilisé ni suivi.

Les équipes support peuvent être sollicitées dans les cas suivants :

- sur la compréhension des données mises à disposition : modèle de données, règle de gestion, modalités
- sur la plateforme : en cas de problème d'accès aux outils, de connexion.
- Présentation de Kiabi, ses valeurs, son ambition (offrir au monde du bonheur à porter)

Equipe d'organisation

L'équipe d'organisation, composée de collaborateurs Kiabi et/ou de professionnels du métier garantit le respect de l'exécution du Hackathon Kiabi selon les règles établies par le présent Règlement.

Les organisateurs ne peuvent pas faire partie d'une équipe en compétition.

Les organisateurs facilitent la mise en relation des équipes en compétition et de l'équipe support.

Les organisateurs accompagnent équitablement chacune des équipes en compétition. Le temps passé par les organisateurs auprès de chaque équipe ne sera pas comptabilisé ni enregistré.

Jury d'évaluation

Le jury a pour mission l'évaluation des Prototypes réalisés par chaque équipe en compétition.

Le jury sera composé de 8 à 10 personnes issues de la société civile (Clients Kiabi), du monde de l'entreprise (représentants du Marketing, Commerce, Informatique de Kiabi), reconnues pour leur professionnalisme et leur expérience.

Un membre du jury ne peut pas faire partie d'une équipe en compétition.

Article 4 – Déroulement du Hackathon Kiabi

Présentation du Hackathon Kiabi

Le Hackathon Kiabi sera présenté aux participants sélectionnés le 24 Mai 2017 de 18 heures à 20 heures, dans le magasin KIABI Englos. Les participants pourront en profiter pour poser leurs questions aux conseillères de vente présentes.

La présentation du Hackathon Kiabi permet de mettre à niveau toutes les équipes sur :

- Le métier de Kiabi
- Les Données Kiabi
- Les outils utilisés

La journée de lancement

La journée de lancement est commune à toutes les équipes en compétition et a lieu dans les bureaux d'eExplore le 1^{er} juin 2017. Elle débutera à 8 heures par l'accueil des participants.

La phase d'exécution

La phase d'exécution se déroule sur 2 jours, du 1^{er} au 2 juin 2017 inclus, et se clôture par la démonstration du Prototype. Le format du Prototype est libre, mais il doit permettre la démonstration de l'utilisation du Prototype devant le Jury.

La phase d'exécution a lieu de 8 heures à 20 heures dans les locaux du d'eExplore, et peut se poursuivre en dehors des locaux après 20 heures.

Kiabi ne fournit aucun poste de travail aux participants. Les participants doivent venir avec leur propre matériel.

Kiabi ne limite pas le processus créatif en imposant des technologies à employées.

La démonstration :

La démonstration aura lieu le 2 juin 2017 dans les locaux d'eExplore, en fin de journée. L'heure précise sera indiquée aux participants lors de la journée de lancement du Hackathon Kiabi.

Le public sélectionné via des invitations envoyées par l'équipe d'organisation assistera à la démonstration.

Chaque équipe dispose de 10 minutes pour présenter son Prototype devant le jury et répondre aux questions de ce dernier.

A l'issue de la démonstration, le jury procédera à l'élection des trois équipes lauréates par un vote à main levée. En cas d'égalité, le jury délibèrera afin de départager les équipes. Le jury n'aura pas à motiver ces choix en cas d'égalité.

Les trois équipes lauréates sont désignées le jour de la démonstration.

Article 5 – Critères d'évaluation des Prototypes du Hackathon Kiabi

Les Prototypes seront évalués principalement sur la base des critères suivants :

- Originalité : Proposer un concept peu ou pas encore exploité qui explore pleinement les capacités des nouvelles technologies proposées. Le Prototype présenté pourra correspondre à un assemblage de services, de datas... ou proposer un nouveau produit/service, ou une nouvelle technologie.
- Innovation : Proposer un service innovant dans les domaines des usages numériques. L'innovation doit s'inscrire dans des enjeux du numérique avec un intérêt qualitatif pour la cible du Hackathon Kiabi.
- Expérience utilisateur et interfaces : Proposer une expérience utilisateur originale, simple et graphique qui soit facilement compréhensible.
- Business : Le Prototype doit répondre à un besoin réel et être viable à moyen terme. Les Prototypes devront être réalistes à la fois techniquement et économiquement.
- Finition et qualité globale du Prototype : Présenter le Prototype avec une démonstration du prototype ou service fonctionnel.

D'autres critères importants seront retenus pour l'évaluation des Prototypes, on peut citer notamment : l'ergonomie, l'effet obtenu, la facilité de mise en œuvre, le respect des données personnelles de l'utilisateur, réponse aux besoins Kiabi : réponse aux besoins des Clients et des

Conseillères de vente Kiabi, booster l'enchantement des Clients et des Conseillères de vente Kiabi, promouvoir les APIs KIABI, faire rayonner KIABI.

Ces critères ne sont pas exhaustifs.

Le jury n'aura pas à motiver ses choix.

Article 6 – Les lots

Un prix sera remis à chaque participant des trois premières équipes en compétition désignées par le jury.

Chaque prix remis consiste en une Wonderbox d'une valeur de 100€ .

Toute remise du lot est conditionnée à, et n'est réalisée, que sous réserve du respect intégral des règles exposées dans le Règlement.

Chaque participant reconnaît et accepte que Kiabi n'est tenue qu'en une mise à disposition des lots attribués aux participants des équipes gagnantes. En conséquence, tous les frais accessoires relatifs à ces lots ou les frais généraux liés à l'entrée en possession de ces lots resteront, sauf disposition contraire du règlement, à la charge des lauréats. Aucune prise en charge ou remboursement ne seront dus à ce titre.

En cas d'indisponibilité du lot initialement prévu et présenté, Kiabi sera libre de lui substituer un lot d'une valeur similaire.

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les présents lots ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti.

Kiabi se réserve le droit de changer ou de compléter le prix durant le Hackathon Kiabi.

Chaque participant reconnaît et accepte que Kiabi ne sera, en aucun cas, tenue pour responsable de toute conséquence dommageable subie par les lauréats ou tout tiers en raison du lot.

Chaque participant reconnaît et accepte que l'organisation du Hackathon Kiabi n'engage en aucune manière Kiabi à prendre en charge une prestation quelconque auprès des participants suite à ce Hackathon.

Article 7 – Utilisation des Données Kiabi

Kiabi fournit à toutes les équipes en compétition un accès à ses Données Kiabi via les APIs Kiabi, uniquement pour la durée du Hackathon Kiabi. Rien, à l'occasion du Hackathon Kiabi et dans le présent Règlement, ne peut être interprété comme étant une cession, à aucun titre, des Données Kiabi aux participants.

Les Données Kiabi sont des données anonymisées.

Les participants s'engagent à ne pas utiliser les Données Kiabi dans un autre cadre que celui du Hackathon Kiabi, et tel que décrit dans le présent Règlement.

Les participants ne sont pas autorisés à utiliser des outils nécessitant l'export de données liées au Hackathon Kiabi sans avoir obtenu préalablement une autorisation expresse et écrite de Kiabi.

En cas de tentative d'extraction, de copie des données ou toute autre utilisation différente que celle prévue dans le présent Règlement, Kiabi sera alerté et le participant sera immédiatement et sans préavis éliminé du Hackathon Kiabi.

En cas de détection d'extraction des Données Kiabi par un participant, Kiabi détruira immédiatement l'ensemble des données indûment recueillies.

Par ailleurs, Kiabi se réserve le droit d'engager des poursuites pénales à l'encontre de tout participant ne respectant pas le présent Règlement, en sus de la Sanction Pénale prévue à l'Article 9.

L'accès à la plateforme API se fait par login et mot de passe communiqués séparément à chaque équipe sur l'adresse email d'un membre de l'équipe par Kiabi. Le login et le mot de passe sont exclusifs à chaque équipe et ne peuvent pas être diffusés, ni à des tiers, ni à d'autres équipes. En cas de diffusion volontaire par un participant de son login et/ou mot de passe à un tiers ou une autre équipe, le participant porte l'entière responsabilité de l'usage qui sera fait par la suite de son login et/ou mot de passe par ledit tiers ou membre de l'autre équipe. Si l'usage fait partie des usages proscrits précédemment cités, le participant encourt les mêmes peines que s'il avait lui-même réalisé les extractions.

Article 8 – Confidentialité

Le présent article s'applique à TOUTES LES INFORMATIONS ET DONNEES fournies par Kiabi (et notamment les Données Kiabi) auxquelles le participant aura ou pourra avoir accès dans le cadre de sa participation au Hackathon Kiabi.

Chaque participant au Hackathon Kiabi s'engage à garder confidentiels :

- Toutes les informations connues ou obtenues dans le cadre de sa participation,
- Tout document reçu y compris le savoir-faire technique, dessins, méthodes et plans de développement du Prototype, fiches techniques, les plans commerciaux, les documents marketing ou de tout document / information directement ou indirectement obtenu de Kiabi dans le but du Hackathon KIABI seront considérés comme des informations confidentielles.

Chaque participant s'engage :

- à prendre toutes les mesures nécessaires aux fins de préserver la confidentialité de toutes les informations et données auxquelles ils auraient accès dans le cadre du Hackathon
- à ne pas les publier et/ou les divulguer à des tiers.
- à ne pas les utiliser directement ou indirectement à des fins personnelles et/ou à d'autres fins que de conduire à bien sa participation au Hackathon . Chaque participant s'engage également à ne communiquer les informations et données qu'aux seuls participants qui auraient besoin d'avoir accès à ces informations et données dans la mesure où une telle

divulgaration est absolument nécessaire aux fins du Hackathon et sous réserve des dispositions du présent règlement. Aucune autre personne n'aura accès ou ne pourra prendre connaissance des informations et données communiquées dans le cadre du Hackathon.

- à ne pas utiliser, publier, dupliquer, photographier, reproduire des informations et données totalement ou partiellement pour ses besoins propres, lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées au préalable par Kiabi.
- à prendre les mesures nécessaires auprès de son équipe à des fins de non divulgation des informations et données auprès de tierces parties,
- à retourner tout élément d'information ou toutes données confidentiels, sous quelque forme que ce soit, sur simple demande ainsi qu'à certifier par écrit à Kiabi ne pas avoir conservé d'informations et de données,
- à avertir et restituer ou détruire immédiatement toute information que le participant n'est pas habilité à recevoir conformément aux stipulations ci-dessus.
- dans tous les cas, à agir avec une diligence raisonnable, adaptée aux circonstances.

Cette obligation de confidentialité continuera de s'appliquer pendant 5 ans à compter de la fin du Hackathon Kiabi, à savoir la date de la remise des lots.

Par ailleurs, Kiabi se réserve le droit d'engager des poursuites pénales à l'encontre de tout étudiant ne respectant pas le présent règlement, en sus de la Sanction Pénale prévue à l'Article 9.

Article 9 : Sanction Pénale

La violation par un participant des Articles 7 – Utilisation des Données Kiabi ou Article 8 - Confidentialité entraînera une pénalité de 150.000 euros (cent cinquante mille euros) pour le participant fautif. Kiabi pourra en sus réclamer tous dommages et intérêts en réparation de tout dommage découlant de cette violation.

Article 10 : Droit à l'image

Les participants acceptent de poser pour des photographies et vidéos, à titre gracieux, pour les besoins de la communication de Kiabi.

Chacun des participants autorise à titre gracieux le Groupe Kiabi à reproduire, représenter et distribuer l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les photographies/vidéos réalisées fixant l'image des participants, à et ce, dans le cadre d'une communication faisant référence au Hackathon Kiabi sans restriction d'aucune sorte, accompagnée ou non du nom et prénom des participants, par tous procédés, sur tout support papier, électronique, magnétique, optique ou vidéographique, Internet, et tout support actuel.

Par image, il est entendu l'ensemble des attributs de la personnalité qui comprennent notamment le portrait, la voix, le nom et le prénom. En particulier, le participant reconnaît qu'une mise en ligne des photographies/vidéos réalisées ou leur diffusion pourra nécessiter l'adaptation de celles-ci à des formats adéquats et adaptés.

Cette autorisation emporte le droit pour le Groupe Kiabi d'apporter à la fixation initiale, des photographies/vidéos réalisées, toute modification, ajout, suppression, recadrage, doublage etc. qu'il

jugera utiles, dès lors que cela n'entraîne aucune altération de la personnalité des participants. En outre, les photographies/vidéos réalisées pourront être accompagnées de toutes légendes, commentaires et/ou illustrations respectant la personnalité.

L'autorisation comprend ainsi le droit, pour le Groupe Kiabi, d'exploiter les photographies/vidéos prises pendant toute la durée du Hackathon Kiabi, à compter de la phase de présentation, dans le cadre d'une communication sur le Hackathon et notamment de :

- publications internes ou externes (presse spécialisée et générale),
- publicités, documents commerciaux, financiers ou techniques et tout moyen de promotion notamment de service de presse,
- diffusion à la télévision, Internet, Youtube, presse écrite, réseaux sociaux,
- représentations publiques tels que notamment les salons et manifestations professionnelles,
- l'élaboration de site web ou à des fins promotionnelles sur Internet ou tout service en ligne ou sur les réseaux sociaux.

Cette autorisation est effective tant pour la France que pour le monde entier et pour une durée de 3 (trois) ans à compter du 1^{er} Juin 2017.

Le Groupe Kiabi s'interdit expressément de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de chaque participant.

Article 11 : Propriété intellectuelle

Lors du Hackathon Kiabi, les participants garantissent utiliser des éléments libres de droits.

Les éléments de tiers éventuellement utilisés (par exemple logiciels libres ou commerciaux, programmes, algorithmes etc) seront clairement identifiés par les participants avec leur version, les termes de licences applicable et tout autre information concernant leur utilisation.

En aucun cas, les Prototypes ne devront porter atteinte à un droit de propriété intellectuelle ou à un droit à l'image d'un tiers.

Chaque participant déclare donc disposer de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur le Prototype et les éléments qui le composent qu'il soumet au jury, ou qu'il a obtenu le cas échéant l'autorisation de l'éventuel titulaire des droits sur le Prototype ou un élément du Prototype.

Chaque participant et/ou chaque équipe cède au Groupe Kiabi et à titre gratuit, par dérogation à l'Article L131-4 alinéa 1 du Code de Propriété Intellectuelle, l'ensemble des droits d'exploitation, de représentation, de reproduction, de commercialisation et d'usage desdits Prototypes.

Ces droits sont cédés conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, pour le monde entier et pour toute la durée de protection de ces droits, telle qu'elle ressort de la législation en vigueur.

Pour satisfaire aux prescriptions des articles L.131-3 et L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle, il est précisé que les droits concédés comprennent :

- le droit de reproduction, à savoir :
 - le droit de reproduire ou de faire reproduire tout ou partie desdits Prototypes, sur tout support, notamment papier, magnétique, numérique ou tout autre support informatique ou électronique, connu ou inconnu, actuel ou futur et ce, sans limitation de nombre ;

- le droit d'adaptation, à savoir :
 - le droit d'adapter, de faire adapter tout ou partie desdits résultats, le droit de les corriger, faire évoluer, réaliser de nouvelles versions ou de nouveaux développements, de les maintenir, décompiler, mixer, modifier, assembler, transcrire, arranger, numériser, porter sur toute configuration, interfacer avec tout logiciel, base de données, produits informatiques, utiliser les algorithmes à toutes fins, les transcrire en tout ou en partie, sous toute forme, modifiée, amputée, condensée, étendue, d'en intégrer tout ou partie vers ou dans les œuvres existantes ou à venir, et ce sur tous supports mentionnés au présent article ;
 - la traduction ou toute autre modification desdits Projets, en tout ou partie, en toute langue de programmation, et la reproduction desdits Projets sur tous supports mentionnés au présent article ;

- le droit de représentation, à savoir :
 - le droit, pour tout ou partie desdits Prototypes, de diffuser ou faire diffuser, de quelque manière que ce soit, par tout procédé, quel qu'il soit, connu ou inconnu à ce jour, et notamment par tous les réseaux de télécommunication, actuels ou futurs, par tout moyen de télédiffusion, et ce, sur tous supports mentionnés au présent article, en tout format, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers ou organisme ;

- le droit de distribution, à savoir :
 - la mise sur le marché à titre onéreux ou gratuit, y compris la location et le prêt desdits Prototypes, en tout ou en partie, par tout procédé et sur tout support, connu ou inconnu à ce jour, et ce, quelle qu'en soit la destination, pour tout public, sans limitation ;

- le droit d'usage, à savoir :
 - le droit de faire usage et d'exploiter, à titre personnel ou au bénéfice de tiers, à titre onéreux ou gratuit, lesdits Prototypes, aux fins d'effectuer toute forme de traitement, à quelque titre que ce soit ;
- le droit d'exploitation, à savoir :

le droit de rétrocéder à des tiers, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, et notamment par une cession, licence ou tout type de contrat, sous toute forme, tout ou partie des droits cédés, à titre temporaire ou définitifs.

La présente cession porte sur tous les Prototypes, dans toutes leurs versions, qu'ils soient achevés ou inachevés.

Article 12 : Collecte d'informations – Loi Informatique et Libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique.

Les participants autorisent Kiabi à diffuser sur ses sites Internet ou sur les réseaux sociaux le nom, prénom des gagnants, dans le seul but d'une communication autour du Hackathon en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article, et ceci conformément à la législation en vigueur.

Vos données personnelles seront traitées par BUNSHA, 100 rue du Calvaire, 59510 Hem en qualité de responsable de traitement.

Vos données personnelles ne seront pas traitées à des fins marketing. Elles seront traitées uniquement pour l'organisation du Hackathon Kiabi.

Dans tous les cas, il est rappelé que conformément à la Loi, les participants bénéficient auprès Kiabi d'un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant sur simple demande conformément à la Loi Informatique et Liberté du 06 Janvier 1978 modifiée relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Ainsi, chaque participant peut exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations le concernant et/ou qui sont inexactes, incomplètes, équivalentes, équivoques ou périmées en écrivant à l'organisateur du concours : KIABI, Service Informatique – 100 rue du calvaire 59510 HEM.

Article 13 : Prolongation / modification du Hackathon Kiabi

Kiabi se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Hackathon Kiabi à tout moment, sans préavis ni réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les Participants.

Article 14 : Indépendance

La participation au Hackathon n'a, en aucune manière, pour effet de créer un lien de subordination entre Kiabi et les participants.

Fait en 2 exemplaires dont un est conservé par le participant et l'autre par Kiabi.

Nom

Prénom

Date

Signature